

Chacun pourra trouver sur le net les attributions d'un ingénieur biomédical au sein d'une entreprise.

Pour faire simple disons qu'il conseille la direction pour l'acquisition de matériel médical en s'assurant qu'il est conforme aux réglementations sanitaires en vigueur et veille avec les techniciens à sa maintenance et son bon fonctionnement.

C'est une tâche essentielle comme nous l'avons déjà dit mais qui s'arrête là.

À chaque équipe sa responsabilité. Nous avons demandé confirmation à un éminent spécialiste pour nous permettre d'écrire que l'ingénieur biomédical n'a pas la compétence pour décider de l'activité chirurgicale ni de sa sécurité qui sont du ressort des professionnels concernés, chirurgiens, anesthésistes.

Par ailleurs, et Thierry Mallot ne peut pas ne pas le savoir, la mise aux normes d'un bloc opératoire dédié à l'ambulatoire ne coûte pas des millions d'euros mais seulement quelques dizaines de milliers d'euros. Sauf erreur de notre part madame Jarrot nous a informé d'une aide ARS pour le bloc opératoire.

Monsieur Thierry Mallot n'hésite donc pas à recourir à la désinformation pour ne pas dire publiquement qu'il soutient la politique de santé actuelle qui vise à concentrer la chirurgie dans les grandes structures hospitalières.

Politique qui prône pourtant le tout ambulatoire. Et qui ne rechigne pas à la contradiction en donnant des autorisations de chirurgie à des cliniques privées de taille comparable à notre CH qui couvre un bassin de vie de plus de 100.000 habitants.

Nous réunirons prochainement tous les acteurs pour continuer notre combat pour une offre de soins en adéquation avec les besoins de la population, contre le démantèlement de notre service de santé.

17 octobre 2019